

Troisième réunion du comité régional de suivi de la vision 2010

Des nouveaux engagements pour la santé maternelle et infantile

Le secrétaire général du ministère de la Santé et des Affaires Sociales, M. Mohamed Lemine Ould Abdi Ould Jiyid a supervisé jeudi en compagnie du représentant de l'UNICEF à Nouakchott, M. Souleymane Diallo, la clôture des travaux de la troisième réunion du comité régional de suivi de la vision 2010 tenue sous le thème "Ensemble luttons contre la mortalité maternelle et infantile".

Dans un mot prononcé lors de la clôture de cette rencontre, organisée par le

ministère de la Santé et des Affaires Sociales en collaboration avec l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF, le secrétaire général du ministère de la Santé et des Affaires Sociales a indiqué que la mortalité maternelle et infantile constitue un problème de santé publique sérieux pour tous les pays africains et exige la conjugaison des efforts et une action soutenue. Il a ajouté que les pouvoirs publics en Mauritanie ont très tôt compris la nécessité de lutter contre les problèmes de santé publique en général et particulière-



ment ceux relatifs à la mère et à l'enfant. Et ce en application des orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. Le secrétaire général a indiqué, qu'en concrétisation de l'intérêt accordé à la santé de la mère et de l'enfant, l'épouse du Président de la République, Madame Aïcha Mint Ahmed Tolba supervise actuellement personnellement les activités liées au programme de la santé de la reproduction dont elle préside annuellement la semaine nationale.

Pour sa part, le représentant de l'UNICEF dans notre pays, M. Souleymane Diallo a indiqué que l'amélioration de la santé maternelle et la réduction de la mortalité infanto-juvénile participent d'une vision globale émanant des Objectifs de développement du Millénaire.

Cette vision promeut la santé maternelle et néonatale à travers l'engagement et le soutien politiques à la mise en oeuvre de stratégies opérationnelles visant la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, le plaidoyer des politiques de promotion, notamment l'affectation des ressources pour l'amélioration des soins de santé maternelle et du nouveau-né, l'élévation du niveau de connaissance sur l'ampleur de la mortalité maternelle et néonatale et le partage des expériences en la matière dans la région, a-t-il conclu.